



DROITS FONDAMENTAUX

ACADÉMIE RÉGIONALE SUR LES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL EN AFRIQUE

DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS AU TRAVAIL, S'UNIR POUR
LE CHANGEMENT, TRANSFORMER L'AVENIR DE L'AFRIQUE

18 – 22 NOVEMBRE 2024
KIGALI, RWANDA

Note d'information



Organisation
internationale
du Travail



Centre international de formation



LIEU

KIGALI, RWANDA



DATES

18 – 22 NOVEMBRE 2024



APPRENTISSAGE
COLLABORATIF

**RESSOURCES EN LIGNE
SESSIONS PLÉNIÈRES**



LANGUES

ANGLAIS, FRANÇAIS



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

20 SEPTEMBRE 2024



SCANNEZ LE QR CODE OU
RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE :

bit.ly/3UHhen7

APERÇU

APERÇU DE L'ACADÉMIE

Les principes et droits fondamentaux au travail (FPRW)¹ sont la pierre angulaire de sociétés équitables et d'une mondialisation plus juste. Dans le contexte régional de l'Afrique, cette académie constitue une plate-forme essentielle pour approfondir l'intégration des libertés et droits fondamentaux tout en abordant les défis spécifiques qui prévalent dans cette région, tels que le travail des enfants, la fragilité des systèmes de protection sociale et l'informalité. Les participant.es prendront part à des discussions dynamiques sur la réalisation, la promotion et le respect de ces principes et droits, tout en explorant des outils adaptés pour faire face à l'évolution du monde du travail. De la formulation et mise en œuvre de politiques innovantes à la gouvernance des chaînes d'approvisionnement, l'académie propose une exploration complète des solutions pour faire progresser notre engagement commun en faveur des droits humains dans le monde du travail.

QUOI

QUELS SUJETS COUVRE CETTE ACADÉMIE ?

Cette formation de cinq jours couvrira :

- Les cinq catégories de les principes et droits fondamentaux au travail et leur nature interconnectée, qui se renforcent mutuellement
- Approches innovantes pour lutter contre les violations des libertés et droits fondamentaux
- Travail décent, inclusion sociale et stratégies transversales pour l'intégration de tous les principes et droits fondamentaux au travail
- Le rôle de la technologie dans la promotion et la protection des libertés et droits fondamentaux, y compris l'impact de la numérisation sur le droit du travail et les opportunités d'exploiter la technologie à des fins de plaidoyer.
- Relever les défis régionaux adaptés au contexte de l'Afrique, tels que les inégalités entre les sexes dans le monde du travail, l'accès à l'éducation et à la formation, des systèmes de sécurité sociale solides et les implications de l'économie informelle pour la réalisation et la protection des libertés et droits fondamentaux.

1 Il existe cinq catégories de principes et droits fondamentaux au travail : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire; l'abolition effective du travail des enfants; l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession; et un environnement de travail sûr et sain.

COMMENT L'ACADÉMIE EST-ELLE ORGANISÉE?

L'Académie proposera des master classes et des sessions au choix sur :

- Les principes clés de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective
- Les outils pour identifier et lutter contre le travail forcé et la traite des personnes
- Les initiatives publiques et privées pour lutter contre le travail des enfants
- Les mesures visant à promouvoir la diversité, l'inclusion et la non-discrimination sur le lieu de travail
- Les mesures pour garantir un environnement de travail sûr et sain

QUE VAIS-JE TIRER DE L'ACADÉMIE ?

Les participant.es apprendront à :

- Renforcer les initiatives en matière d'application et de conformité
- Atténuer les risques et promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail dans les chaînes d'approvisionnement
- Rédiger des politiques et réglementations nationales ou sectorielles soutenant la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail pour toutes et tous les travailleurs, sur la base de données de qualité et de politiques fondées sur des preuves.
- Comprendre la Sécurité et santé au travail en tant que principe fondamental et comment élaborer des stratégies pour l'intégration des cinq catégories.

POURQUOI

POURQUOI PARTICIPER ?

L'Académie propose une variété de contextes d'apprentissage :

- Bénéficiez des méthodes d'apprentissage innovantes du Centre de Turin, notamment des études de cas, des ateliers, des laboratoires politiques, un apprentissage actif et un dialogue en ligne avant le début de l'académie.
- S'engager avec les autres participant.es et animateur.rices, en s'appuyant sur leur diversité, en termes de parcours et d'expérience.

APPRENDRE DIFFÉREMMENT

Avec une combinaison de master classes, de cours au choix spécialisés, d'ateliers, de réseautage, d'apprentissage par les pairs et d'exercices pratiques

DIVERS EXPERTS

Collaborer avec des spécialistes de l'OIT, du CIFOIT et des experts externes

SUR MESURE SELON VOS BESOINS

Combinez les sessions plénières avec la possibilité de choisir parmi des différents ateliers pratiques

QUI

QUEL EST LE GROUPE CIBLE?

- Représentants du gouvernement et fonctionnaires publics
- Représentants des syndicats et des organisations d'employeurs
- Autres acteurs des secteurs public et privé et de la société civile
- Personnel de l'OIT et d'autres organisations internationales
- Personnel et représentants des organismes, commissions et organisations régionales africaines

COMMENT POSTULER

La date limite pour la présentation des candidatures est le **20 septembre 2024**.

Le formulaire de candidature en ligne dûment rempli, disponible à l'adresse:

<https://oarf2.itcilo.org/STF/A1517105/fr>

COMBIEN COÛTE L'ACADÉMIE

Frais didactiques : 1,770 euros

Frais de subsistance : 660 euros

Total : 2,430 euros

DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT (COURS RÉGULIERS)

Si un participant accepté ne souhaite plus ou est dans l'incapacité de participer à l'activité, il peut s'inscrire directement à un autre cours ou se faire remplacer par un autre participant. Il doit toutefois en aviser le Centre par écrit au moins 14 jours avant la date de début de l'activité. L'annulation de la participation à un cours régulier entraînera les pénalités suivantes:

- 14 jours ou plus avant la date de début du cours: pas de pénalité, remboursement à 100% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- de 8 à 13 jours avant la date de début du cours: pénalité de 50%, remboursement de 50% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- 7 jours ou moins avant la date de début du cours: pénalité de 100% du montant payé.

INFOS

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER

Centre international de formation de l'OIT

Normes internationales du travail, droits au travail
et égalité des genres (ILSGEN)
Viale Maestri del Lavoro, 10
10127 Turin, Italie

M. Nicolas Torres Vieira
Responsable d'activité
T +39 011 693 6533
ilsgen@itcilo.org
www.itcilo.org

CODE DE L'ACTIVITE: A1517105